

Proposition de révision partielle des Lignes Directrices de Gestion

Annexe(s) : Néant Oui → Nombre :

Les lignes directrices de gestion fixent les effectifs de référence dans chaque unité opérationnelle, y compris le CTA/CODIS, et définissent par unité les emplois opérationnels et managériaux.

Actuellement, dans les centres d'intervention principaux de GRAY et d'HERICOURT, les emplois ouverts à minima au grade d'adjudant sont en nombre :

- sous-officier de garde : 2
- chef d'agrès tout engin : 1

S'agissant des centres d'intervention principaux de LURE et de LUXEUIL, ces mêmes emplois sont en nombre :

- sous-officier de garde : 3 + 1 en service hors rang
- chef d'agrès tout engin : 1

Enfin, dans le centre d'intervention principal de VESOUL, ces mêmes emplois en service G11 sont en nombre :

- chef d'agrès tout engin : 2

Par ailleurs, les chefs de CIP sont également chefs de secteur. En effet, les CIP ont un rôle d'animation et d'accompagnement des CI et CPI de leur secteur. Il apparaît désormais nécessaire de mieux identifier une ressource dédiée au côté du chef de secteur pour renforcer cette fonction.

Ce rôle sera intégré à la fiche de poste de l'officier expert ou sous-officier expert placé en SHR. En outre, ce personnel d'encadrement sera intégré à la chaîne de commandement départementale.

Afin de renforcer l'attractivité des mobilités internes et ainsi permettre aux agents d'évoluer dans leur parcours professionnel tant sur le plan des emplois et compétences qu'en matière de responsabilités, il est proposé les modifications suivantes :

CIP GRAY et CIP HERICOURT :

Effectif de référence : 8 (+ 2 officiers chef de centre et adjoint)

EMPLOIS	GRADES	REGIME DE TRAVAIL
Sous-officier expert - sous-officier de garde	adjudant	Hors rang + astreinte
sous-officier de garde	adjudant	G11 ou historique
sous-officier de garde	adjudant	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef d'équipe	caporal	G11 ou historique
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G11 ou historique

CIP LURE et CIP LUXEUIL LES BAINS :

Effectif de référence : 11 (+ 2 officiers chef de centre et adjoint)

EMPLOIS	GRADES	REGIME DE TRAVAIL
Officier expert - officier de garde	Lieutenant2	Hors rang + astreinte
Sous-officier expert – sous-officier de garde	Adjudant	
sous-officier de garde	adjudant	G11 ou historique
sous-officier de garde	adjudant	G11 ou historique
sous-officier de garde	adjudant	G11 ou historique
sous-officier de garde	adjudant	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef agrès 1 équipe	sergent	G11 ou historique
chef d'équipe	caporal	G11 ou historique
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G11 ou historique

CIP VESOUL :

Effectif de référence : 29 (+ 2 officiers chef de centre et adjoint)

EMPLOIS	GRADES	REGIME DE TRAVAIL
Officier expert - officier de garde	Lieutenant2	Hors rang + astreinte
Sous-officier expert – sous-officier de garde	Adjudant	
Sous-officier expert - sous-officier de garde	adjudant	Hors rang
sous-officier de garde	adjudant	G11
sous-officier de garde	adjudant	G11
chef agrès 1 équipe	sergent	G11
chef agrès 1 équipe	sergent	G11
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G11
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G11
sous-officier de garde	adjudant	G24
sous-officier de garde	adjudant	G24
chef agrès tout engin	adjudant	G24
chef agrès 1 équipe	sergent	G24
chef agrès 1 équipe	sergent	G24
chef d'équipe	caporal	G24
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G24
sous-officier de garde	adjudant	G24
sous-officier de garde	adjudant	G24
chef agrès tout engin	adjudant	G24
chef agrès 1 équipe	sergent	G24
chef agrès 1 équipe	sergent	G24
chef d'équipe	caporal	G24
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G24

sous-officier de garde	adjudant	G24
sous-officier de garde	adjudant	G24
chef agrès tout engin	adjudant	G24
chef agrès 1 équipe	sergent	G24
chef agrès 1 équipe	sergent	G24
chef d'équipe	caporal	G24
chef d'équipe ou équipier	caporal/sapeur	G24

S'agissant du CTA/CODIS, les mobilités au profit de ce service doivent être fluidifiées. La fonction de chef de salle opérationnelle inclut le commandement des opérateurs de garde, correspondant aux responsabilités d'un sous-officier de garde. En conséquence, il leur est attribué le régime indemnitaire d'un sous-officier de garde.

En outre, les terminologies de tous nos emplois doivent être corrigées suite aux changements intervenus dans la spécialité des SIC.

Considérant ces éléments, il vous est proposé le tableau suivant :

CTA/CODIS :

Effectif de référence : 12 (+ 1 officier chef de service)

EMPLOIS	GRADES	REGIME DE TRAVAIL
Sous-officier de garde / chef de salle opérationnelle	adjudant	G24 + G12
Sous-officier de garde / chef de salle opérationnelle	adjudant	G24 + G12
Sous-officier de garde / chef de salle opérationnelle	adjudant	G24 + G12
Sous-officier de garde / chef de salle opérationnelle	adjudant	G24 + G12
Sous-officier de garde / chef de salle opérationnelle	adjudant	G24 + G12
chef opérateur de salle opérationnelle	sergent/caporal	G12
chef opérateur de salle opérationnelle	sergent/caporal	G12
chef opérateur de salle opérationnelle	sergent/caporal	G12
chef opérateur de salle opérationnelle	sergent/caporal	G12
opérateur de salle opérationnelle	caporal/sapeur	G12
opérateur de salle opérationnelle	caporal/sapeur	G12
opérateur de salle opérationnelle	caporal/sapeur	G12

Il vous est demandé de vous prononcer sur ces propositions.

Les présents tableaux viendront alors substituer ceux définis dans la dernière version (01.06.25) des lignes directrices de gestion.

La révision des LDG à la date du 01.12.2025 fera l'objet d'un arrêté de la présidente du SDIS.